

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 17	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves – CHOURREAU Sandrine – BONNEMAISON Guilène - MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine –GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – CHECK OUMAR Lawal – ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	ABSENTE : ROUSSEAU-LABAT Virginia
Présents : 14	SECRETAIRE DE SEANCE : CHOURREAU Sandrine.
Absents excusés et représentés : 0	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 14	
Date de convocation : 17/04/2026	
Date d'affichage : 17/04/2026	
OBJET	Fiscalité Locale : vote des taux 2026.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux des taxes comme suit :

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.30 %	36.30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	87.16 %	87.16 %
Taxe d'habitation	8.11 %	8.11 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2026 les taux suivants :

=> Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.30 %

=> Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 87.16 %

=> Taxe d'habitation : 8.11 %.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

